



CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 -SESSION 1-

Etablissement : FMA
Filière : Médecine Générale
Semestre : S5

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **5** de La Faculté de **Médecine Générale** Abulcasis qui auront lieu du **10 au 28 Janvier 2022** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-1
- Entrée : EST
- Zone : Zone FMA
- Emplacement : 47

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : KAMEL Nermine
- N° d'inscription : INS-FMA00012028/2021
- CIN/Passeport : KB201355

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module | Date Examen | Heure début |
|-------|---------------------------------------------------|-------------|-------------|
| 1 | Pharmacologie | 13/01/2022 | 14h30 |
| 2 | Anatomie Pathologique I | 15/01/2022 | 14h30 |
| 3 | Radiologie et Imagerie | 18/01/2022 | 14h30 |
| 4 | Recherche I | 20/01/2022 | 14h30 |
| 5 | Parasitologie - Mycologie - Maladies Infectieuses | 22/01/2022 | 14h30 |
| 6 | Stage Clinique 2 : Médecine-Chirurgie Générale | 25/01/2022 | 14h30 |
| 7 | Stage Clinique 3 : Médecine-Chirurgie Générale | 25/01/2022 | 14h30 |
| 8 | Stage Clinique 1 : Médecine-Chirurgie Générale | 25/01/2022 | 14h30 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens